

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 9897 du 6 février 2013 portant promotion de sous-officiers  
de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1303407S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu la décision n° 5679 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1301918S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> mars 2013:

Thomas, Sébastien	Nigend : 163 925	Numéro de livret de solde : 8 020 689
-------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mars 2013:

Beauquis, Nicolas	Nigend : 238 425	Numéro de livret de solde : 8 087 087
-------------------	------------------	---------------------------------------

Auvet, Frédéric	Nigend : 248 795	Numéro de livret de solde : 8 089 693
-----------------	------------------	---------------------------------------

Deprez, Olivier	Nigend : 188 500	Numéro de livret de solde : 8 045 486
-----------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 6 février 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel,  
adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,  
O. COURTET*